

**Nombre de membres :**

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Représentés : 5
- Absents : 2
- Ne prend pas part au vote : 2
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025\_94-DE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
- Séance du VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2025 -**

**Convocation adressée le 4 décembre 2025  
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33**

**Le président ouvre la séance à 18 heures 04 et fait effectuer l'appel nominal.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Caroline GIGAREL, Aude VAN CAUWENBERGE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, Marie-Catherine FLINOIS, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Laetitia POLIN/ROLAND, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Christophe FORIEL, Brigitte ROULY, Gilles BECQUET, Quentin MABILLE, Marie-Louise QUESTEL **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

**ABSENTS ayant donné POUVOIR** : M. Antony LARROQUE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Fabien CLOEZ à Mme Danièle LAURENT, Mme Audrey DELVAS à Mme Nicole DUFOUR, Mme Ophélie FAROUX à Mme Caroline GIGAREL, M. Vincent BOTTEAU à M. Quentin MABILLE,

**ABSENTS** : Mme Kelly BAILLON, M. Michel WILLAME,

**Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.**

**Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.**

**AVANCE SUR SUBVENTION 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

N° Acte : 2025-94	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.7
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 2313-1,2,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la passation de conventions avec certaines associations subventionnées,

**VU** la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour les établissements publics communaux tels que le CCAS, ou la Caisse des Ecoles, mais aussi de certaines associations, de disposer d'une trésorerie suffisante dès le début de l'exercice pour faire face à leurs charges régulières,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a la possibilité de verser à ces structures une avance sur le montant de la subvention qui leur sera alloué après le vote du budget primitif 2026,

**CONSIDÉRANT** que la Commune n'a pas encore fixé le montant définitif des subventions accordées au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour 2026, éléments qui seront déterminés dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires et plus largement de la préparation budgétaire,

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que la Commune n'a pas encore fixé le montant définitif du budget alloué aux subventions aux associations pour l'exercice 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article L2131-11 du CGCT, certains conseillers municipaux ne doivent pas prendre part au vote, à savoir : M. Stéphane WILMOTTE et M. Maxime ABRAHAM,

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)),

**AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE Mme Aude VAN CAUWENBERGE, ADJOINTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À LA MAJORITÉ DES MEMBRES**

**Votants : 31 Pour : 29 NPPV : 2**

**(ne prennent pas part au vote)**

- **AUTORISE** le versement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, d'une avance sur la subvention annuelle 2026 à hauteur des montants suivants :

N° Acte : 2025-94	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.7
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

→ **Etablissements publics administratifs communaux :**

- Centre Communal d'Action Sociale 200 000€
- Caisse des Ecoles 150 000€

→ **Associations déclarées :**

- Avenir Ensemble au Bois du Quesnoy : 15 000€
- Une Avance pour Tous :
  - ❖ Maison de quartier Guy de Maupassant : 8 000€
  - ❖ Maison de quartier du Port : 7 000€
- Association Fort Animation : 8 000€
- Association Hissez Haut : 100 000€
- Association Sportive Hautmontoise (ASH) : 35 000 €
- Genesis Sport : 40 000 €
- Association Sportive Automobile (ASA 59) : 7 500 €
- Ecole de Danse Attitude Hautmont (AEDH) : 10 000 €
- Comité des Œuvres sociales d'HAUTMONT (COS) : 25 000 €

➤ **DIT** que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante se fera au budget primitif de l'exercice 2026.

Le secrétaire de séance,


**Maxime ABRAHAM**

Le Maire,


**Stéphane WILMOTTE**

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 18/12/2025

de la mise en ligne le : 22/12/2025

N° Acte : 2025-94	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.7
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_94-DE